

Motion départementale

A L'ATTENTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ET DE SON GOUVERNEMENT

A l'occasion du Budget Primitif pour 2023, notre Assemblée constate la forte dégradation des conditions de la préparation de son budget 2023 avec en particulier la flambée des prix énergétiques et alimentaires, la remontée forte des taux d'intérêts par les Banques Centrales (qui provoque + 60% de hausse des intérêts de notre dette) et les conséquences des mesures - pourtant justes - décidées au plan national avec le Ségur de la Santé ou la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Malgré la prudence et la rigueur de sa gestion, notre collectivité n'a plus d'autonomie sur le plan fiscal. Elle affirme son opposition très nette aux « contrats de confiance » successeurs des « contrats de Cahors » au prétexte du rétablissement des finances publiques.

Notre collectivité a, au contraire, besoin de ressources pérennes pour faire face à cette explosion des prix, à l'évolution contrainte de ses dépenses par les décisions de l'Etat et pour répondre aux besoins de la population et aux défis de la transition écologique.

C'est pourquoi nous réclamons trois mesures urgentes :

- l'indexation des dotations de l'Etat sur l'inflation comme c'était le cas avant 2010 ;
- le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les collectivités et les entreprises ;
- une juste compensation financière des charges transférées ces dernières années.